REDON AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et de zonage des eaux pluviales de REDON Agglomération

Par arrêté n°2026-959 en date du 26/10/2026, le Président de REDON Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Cette enquête est organisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement relatives aux enquêtes publiques.

Objet de l'enquête

Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a pour objet :

- d'établir un diagnostic du fonctionnement actuel des réseaux et ouvrages ;
- d'identifier les secteurs sensibles aux ruissellements, débordements et inondations ;
- de définir les règles de gestion des eaux pluviales à l'échelle communautaire ;
- de programmer les travaux et aménagements nécessaires ;
- d'arrêter le zonage pluvial applicable sur le territoire.

Durée de l'enquête

L'enquête publique se déroulera :
Du 23 novembre 2026 à 09h00
Au 29 décembre 2026 à 17h00

Soit pendant une durée de **37 jours consécutifs**.

Commission d'enquête

Par décision n°E26000141/35 du 13/10/2026 du Président du Tribunal Administratif de Rennes ont été désignés :

- Mme LE DREAN – QUENEC'HDU, Présidente de la commission d'enquête ;
- Mme WARNS, membre titulaire ;
- M. BOUGUEN, membre titulaire.

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :
Au siège de REDON Agglomération
3 rue Charles Sillard
35600 REDON
ainsi que dans les **mairies des communes de REDON Agglomération** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de REDON Agglomération : **www.redon-agglomeration.bzh**
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7776

Recueil des observations du public

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

- sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7776
- par email : enquete-publique-7776@registre-dematerialise.fr
- par courrier adressé à :

Madame la Présidente de la Commission d'Enquête
Enquête publique "Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"
REDON Agglomération
3 rue Charles Sillard
35600 REDON

Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête recevra le public lors des permanences suivantes :

Date	Lieu
23/11/2026 – 9h00 à 12h00	REDON Agglomération – 3, rue Charles Sillard – 35600 REDON
30/11/2026 – 9h00 à 12h00	Mairie de Plessé – 1, rue Jules Verne – 44630 PLESSE
05/12/2026 – 9h00 à 12h00	Mairie d'Allaire – Place de la Mairie – 56350 ALLAIRE
08/12/2026 – 9h00 à 12h00	Mairie de Guémené-Penfao – 22, place de l'Hôtel de Ville – 44290 GUEMENE-PENFAO
10/12/2026 – 14h00 à 17h00	Ilot de la Minoterie – 5, rue Duguesclin – 35550 PIPRIAC
17/12/2026 – 9h00 à 12h00	REDON Agglomération – 3, rue Charles Sillard – 35600 REDON
18/12/2026 – 13h30 à 16h30	Mairie de Guémené-Penfao – 22, place de l'Hôtel de Ville – 44290 GUEMENE-PENFAO
29/12/2026 – 14h00 à 17h00	REDON Agglomération – 3, rue Charles Sillard – 35600 REDON

Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commission d'enquête.
La commission établira ensuite son rapport et ses conclusions motivées. Ceux-ci seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de REDON Agglomération et sur son site internet.

Fait à Redon, le 03/11/2026

Jean-Francois MARY
Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35600 REDON
Tél : 02 99 70 34 34